

## SANTÉ DU DIRIGEANT

En tant que dirigeant d'entreprise, vous faites face à de fortes responsabilités et pouvez traverser des périodes complexes sur le plan professionnel, en lien direct ou non avec la pandémie virale actuelle et les déséquilibres organisationnels qu'elle engendre pour votre entreprise.

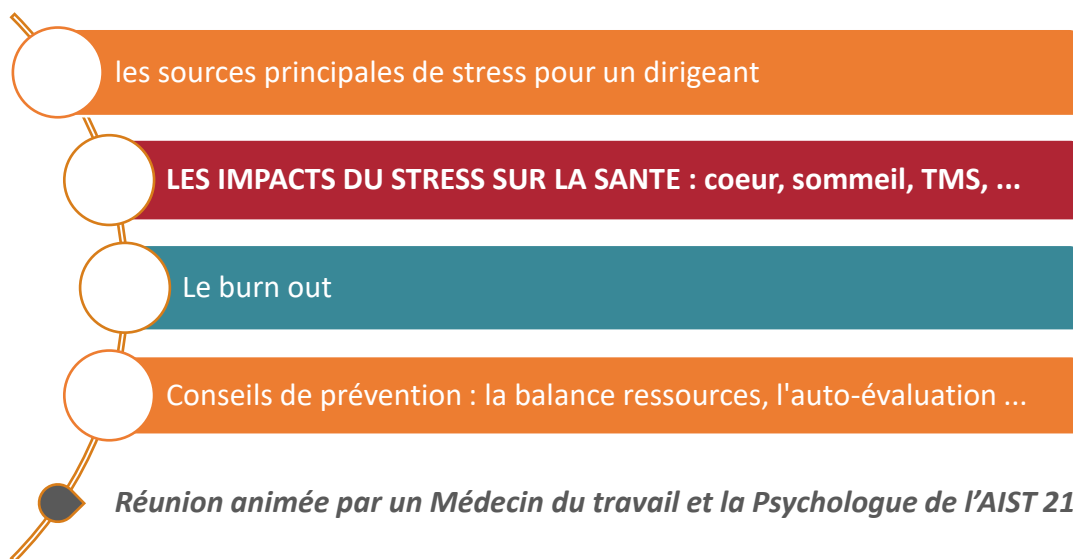
Entre exigences professionnelles, surcharge de travail, contraintes financières, mouvements du personnel, vous pouvez être soumis à des manifestations physiques et psychologiques liées au stress (angoisse, fatigue, douleurs, troubles du sommeil...).

---

**Public :** chef d'entreprise, salarié ou non, d'une entreprise adhérente à l'AIST 21

---

### Programme



**Important :** En cas d'urgence et de détresse psychologique importante, appelez le **0 805 65 50 50** (8h à 20h - 7 j/7). Vous pourrez être pris en charge, gratuitement, par un réseau de psychologues (RDV en distanciel). Plus d'infos sur APESA : <https://www.apesa-france.com> - **Votre médecin du travail reste également à votre écoute**

---

### Information et inscriptions

---

- Inscription obligatoire sur [www.aist21.com](http://www.aist21.com)  
Rubrique "Formations" puis "Réunions d'information collectives"
- Pour toute information,  
[ric@aist21.com](mailto:ric@aist21.com) - 03 80 77 85 30



Décembre 2020